Envoyé en préfecture le 18/09/2026
Reçu en préfecture le 18/09/2026
Publié le
ID : 035-243500725-20260918-D_2026_124-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES CÔTE D'EMERAUDE

Séance du 16 Septembre2026

Date de convocation :
10 septembre 2026

Nombre de membres :
En exercice : 31
Présents : 27
Procurations : 3
Nombre de votants : 30

Secrétaire de séance :
Catherine CABOT

Le seize septembre deux mille vingt-six, à dix-neuf heures, le conseil communautaire s'est réuni à la salle du conseil, sur la convocation qui lui a été adressée par le Président, Monsieur Thierry BURLOT.

PRESENTS :
Madame Mélanie BILLOT-TOULLIC, Monsieur Paul BONDOT, Madame Noémie BROSSAULT, Monsieur Hugues BRAULT, Mesdames Catherine CABOT, Christine COLAS, Marianne DAIGNAN, Messieurs Jacques ERTLE, Bruno FONTAINE, Mesdames Evelyne GAUTIER LE BAIL, Martine GUENEGANT, Nolwenn GUILLOU, Messieurs Philippe FOURNEYRON, Dylan LEMOINE, Clément LE RICOUSSE, Mesdames Valérie LEROY, Marie-Claire MERVIN, Messieurs Michel MOREL, Olivier PERSON Mesdames Hélène REUX, Muriel ROLLAND, Monsieur Philippe ROULLE, Arnaud SALMON, Mesdames Sylvie SARDIN, Véronique SALZE-LOZAC'H, Messieurs Frédéric SOHIER, Kévin STEINBACHER.

AVAIENT DONNE POUVOIR :
Madame Nolwenn GUILLOU à Monsieur Ernest MARTIN, Monsieur David MACE à Monsieur Thierry BURLOT, Madame Véronique SALZE-LOZAC'H à Monsieur Philippe ROULLE.

ABSENTE EXCUSEE :
Madame Françoise RIOU.

Délibération n° 2026-124

MARCHE PUBLIC PRESTATIONS INTELLECTUELLES – ELABORATION PROJET DE MANDATURE ET PPI

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 5211-2 et L. 2122-22, 4°,

Vu le Code de la Commande Publique et notamment les articles L. 2120-1 à L. 2125-1,

Vu la délibération n° 2026-056 du conseil communautaire en date du 6 mai 2026 relative aux pouvoirs du Président par délégation de l'organe délibérant,

Envoyé en préfecture le 18/09/2026
Reçu en préfecture le 18/09/2026
Publié le
ID : 035-243500725-20260918-D_2026_124-DE

Considérant la consultation n° C2026-6 « Elaboration du projet de mandature et du Plan Pluriannuel d'Investissements » lancée le 29 juillet 2026, en procédure adaptée, avec une date limite de remise des offres le 10 septembre 2026 à 12h00,

Considérant que le marché est passé pour une durée de 10 mois,

Considérant que le montant estimatif du marché, pour l'ensemble des prestations, est de 100 000 € HT,

Considérant que le Président de la Communauté de Communes Côte d'Emeraude a délégation pour prendre toute décision concernant les marchés d'un montant inférieur à 90 000 € HT et qu'une délibération est nécessaire pour permettre la signature des marchés dont le montant est supérieur,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **DONNE DELEGATION** à Monsieur le Président ou son représentant pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement du marché de prestations intellectuelles relatif à l'élaboration du projet de mandature et du Plan Pluriannuel d'Investissements, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou en cas d'empêchement son représentant, à signer, au nom et pour le compte de la Communauté de Communes Côte d'Emeraude, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,
Pleurtuit, le 16 septembre 2026

Le Président,
Thierry BURLOT

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
CÔTE D'EMERAUDE